



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 89, 6^e Avenue (Lot 1 575 936)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée visant l'immeuble sis au 89, 6^e Avenue, sur le lot 1 575 936, afin d'accorder ce qui suit :

- Que la distance entre deux accès véhiculaires sur un même terrain soit de 5,54 m, alors que l'article 164 du règlement prévoit un minimum de 7,5 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 12 septembre 2023 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 août 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière